



## L'aide médicale aux sans-papiers en danger

LE MONDE | 03.02.04 | 14h06

L'année 2004 commence bien mal pour les populations précaires. Indépendamment des chômeurs qui ont perdu - ou qui vont perdre - leurs allocations plus tôt que prévu, les sans-papiers risquent, eux aussi, de pâtir de l'austérité budgétaire. L'aide médicale d'Etat (AME), qui permettait aux étrangers en situation irrégulière d'être soignés gratuitement (si leurs revenus n'excèdent pas 566 euros par mois), va, en effet, être encadrée par des règles nettement plus sévères.

Initiée, il y a un an, dans le cadre du collectif budgétaire 2002, cette réforme avait été mise entre parenthèses devant l'hostilité des associations humanitaires. Le gouvernement a finalement décidé de la maintenir, en y ajoutant quelques mesures supplémentaires contenues dans la loi de finances rectificative pour 2003.

Désormais, les candidats à l'AME ne pourront plus accéder au dispositif immédiatement ; ils devront produire des justificatifs sur leur domicile, leurs ressources et attendre une réponse de la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM). Si leur demande est retenue, ils n'auront plus droit aux soins gratuits sauf dans quelques cas (pathologies lourdes...). Dans l'esprit de François Fillon, ministre des affaires sociales, de telles mesures répondent à plusieurs préoccupations : *"responsabiliser les bénéficiaires"*, *"mieux contrôler l'ouverture des droits"*, *"réduire la dépense"*...

Car l'AME a connu une montée en charge spectaculaire depuis qu'elle a été rénovée par une loi de juillet 1999. Quelque 165 000 personnes y étaient affiliées au troisième trimestre 2003, contre 75 000 à la fin 2000 selon un rapport de la commission des finances du Sénat. Les crédits débloqués par l'Etat ont explosé : près de 61 millions d'euros en 2001 (si l'on additionne les montants inscrits dans les lois de finances initiale et rectificative), environ 506 en 2002, 442 en 2003, sachant que l'enveloppe allouée pour cet exercice budgétaire est loin de combler tous les besoins.

Ces chiffres doivent toutefois être maniés avec précaution. D'abord, comme l'a rappelé un récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), le système d'information sur l'AME est approximatif. Ainsi, il arrive que des *"personnes en voie de régularisation"* y soient répertoriées alors qu'elles *"pourraient être affiliées à la Sécurité sociale"*. Des étrangers non résidents sont également pris en charge, à titre humanitaire, dans le cadre de l'AME. Ce qui donne à ce système un côté "fourre-tout". Enfin, l'augmentation des effectifs, qui semble s'être stabilisée depuis un an, est une conséquence logique de la réforme de 1999.

### "CATASTROPHE SANITAIRE"

Le législateur voulait, en effet, améliorer l'accès aux soins d'une population - les sans-papiers - qui tardait, bien souvent, à consulter un médecin et qui s'adressait en catastrophe aux urgences des hôpitaux ou aux dispensaires d'associations humanitaires. Du coup, l'ouverture des droits a été *"largement simplifiée"* et les déclarations sur l'honneur sont devenues *"courantes"*. De telles pratiques visaient, bien sûr, à s'adapter à des publics privés de fiches de paie, de domicile fixe...

L'envolée des dépenses doit, elle aussi, être remise en perspective. Si l'AME a dérapé, la responsabilité en incombe, pour partie, au précédent gouvernement, qui en avait sous-évalué les besoins budgétaires. La dotation inscrite en loi de finances initiale a même baissé entre 2000 et 2002, passant de 75 millions d'euros à 61.

En outre, les CPAM ont pris du retard pour *"liquider les factures des années 2000 et 2001"*, ce qui *"a reporté sur les années suivantes une part des frais de soins des deux premières années"*, souligne un rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale. L'Etat a dû également rembourser des dettes datant de la fin des années 1990.

Face à cette crise complexe, le gouvernement a pris des mesures qui risquent de provoquer une *"catastrophe sanitaire"*, selon Médecins du monde et Médecins sans frontières. Les deux ONG pensent que le durcissement des conditions d'accès à l'AME va dissuader les sans-papiers de se soigner, entraînant des prises en charge tardives et favorisant le développement de maladies graves ou contagieuses. *"Nous redoutons de retomber dans la situation antérieure à la réforme de 1999, qui était mauvaise sur le plan de la santé publique"*, ajoute Jacques Lebas, médecin à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris. *Il va y avoir plus de malades aux urgences, alors même qu'elles étaient déjà en crise. Ce sera plus coûteux et moins adapté."*

Quatre présidents de CPAM (Besançon, Calvados, Manche, Val-de-Marne) ont exprimé des craintes similaires. Fait inhabituel, deux praticiens ont, chacun de leur côté, engagé une action devant l'ordre des médecins contre Jean-François Mattei. L'un d'eux reproche au ministre de la santé d'avoir *"gravement contrevenu à ses obligations déontologiques"* en soutenant tacitement un projet qui réduit à néant *"l'obligation de soins aux indigents"*. Enfin, la Fédération internationale des droits de l'homme a déposé une réclamation contre la France devant le Comité européen des droits sociaux, estimant que celle-ci ne respectait pas ses engagements contenus dans la Charte sociale européenne.

Mais le gouvernement et la majorité parlementaire sont restés inflexibles. Par moments même, leur argumentaire a confiné à la démagogie : *"prime à l'irrégularité"*, *"fraude généralisée"*... Que des aigrefins profitent indûment de l'AME, nul ne le conteste. Dans son rapport, l'IGAS mentionne quelques abus avérés : *"Tel international de football se vantant auprès de son médecin de gagner 900 000 euros par an, tel bénéficiaire de l'AME demandant le remboursement d'une provision d'hospitalisation de 12 000 euros par chèque tiré sur le département "private banking" d'une grande banque..."*.

Mais quelle est la portée de tels agissements ? Ils sont aussi rares que choquants, estiment les associations. Des difficultés existent bel et bien, d'après l'IGAS : pièces justificatives *"peu probantes"*, conditions de sécurité insuffisantes dans l'instruction des dossiers, *"efficacité limitée"* des contrôles a posteriori... Pour autant, la mission d'inspection n'en a pas conclu que les candidats à l'AME étaient tous des fraudeurs en puissance ni que les déclarations sur l'honneur étaient systématiquement synonymes de tricheries.

Ces nuances ont-elles une chance d'être entendues ? Peu probable. La réforme de l'AME a, au contraire, ranimé l'idée selon laquelle de nombreux étrangers arnaquaient l'Etat-providence ou venaient exprès en France pour être soignés gratuitement. Il existe pourtant peu de données objectives sur ce phénomène du *"tourisme médical"*. Mais les fantasmes risquent fort de prospérer. Un tel climat ne peut que ravir l'extrême droite en cette année d'élections régionales et européennes.

## Bertrand Bissuel

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 04.02.04

d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

[Politique de confidentialité du site.](#) [Besoin d'aide ? faq.lemonde.fr](#)